



La sélection d'une langue déclenchera automatiquement la traduction du contenu de la page.

Français

Le volontariat territorial en administration (VTA) : un emploi au service de la ruralité

Publié le 20 avril 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Le ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales a annoncé le lancement du volontariat territorial en administration (VTA) le 14 avril 2021. Contrat de mission pour les jeunes diplômés, ce dispositif permet d'apporter un soutien aux territoires ruraux en matière de développement et d'ingénierie.

Alors que la crise sanitaire rend difficile la recherche d'un premier emploi, le nouveau dispositif du volontariat territorial en administration (VTA) permet aux collectivités rurales d'embaucher des jeunes diplômés (au moins Bac+2) en échange d'une aide financière de 15 000 € par an.

Inscrit dans l'agenda rural du gouvernement, le VTA vient compléter les services d'ingénierie de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) pour répondre aux besoins très importants des collectivités.

Pendant la première campagne de recrutement, du 1^{er} avril au 30 juillet 2021, une plateforme dédiée au VTA est ouverte sur le site de l'ANCT pour permettre la publication des offres de missions et le dépôt des candidatures. 200 offres de VTA sont attendues en 2021 ([lire la suite de l'article de Vie-publique.fr](https://www.vie-publique.fr/en-bref/279543-lancement-du-volontariat-territorial-en-administration-vta) (<https://www.vie-publique.fr/en-bref/279543-lancement-du-volontariat-territorial-en-administration-vta>)).

Nos engagements

- Engagements et qualité
- Mise à disposition des données
- Partenaires
- Co-marquage
- 3939 Allo Service Public

Nous connaître

- À propos
- Aide
- Contact

Service Public vous informe et vous oriente vers les services qui permettent de connaître vos obligations, d'exercer vos droits et de faire vos démarches du quotidien.

Il est édité par la Direction de l'information légale et administrative et réalisé en partenariat avec les administrations nationales et locales.

- [legifrance.gouv.fr](https://www.legifrance.gouv.fr)
- [gouvernement.fr](https://www.gouvernement.fr)
- [data.gouv.fr](https://www.data.gouv.fr)

Nos partenaires



[Plan du site](#) [Accessibilité : totalement conforme](#) [Accessibilité des services en ligne](#) [Mentions légales](#) [Données personnelles et sécurité](#) [Conditions générales d'utilisation](#) [Gestion des cookies](#)

Sauf mention contraire, tous les textes de ce site sont sous licence etalab-2.0